



**SPASEEN- FO**  
(administratifs EPLE et services académiques)  
**SNPREES- FO** ( personnels ITRF)

**FNEC-FP-FO**

Section de la Haute-Garonne  
93, Bd de Suisse, 31200 Toulouse  
Tel/fax : 05 61 47 89 55 mail : [spaseen31@gmail.com](mailto:spaseen31@gmail.com)

## COMPTE RENDU et POSITIONS de FORCE OUVRIERE CTS DU 11 et 18 février

Ce CTS était essentiellement consacré à deux sujets :

- La prime de fonction et de rendement et la nouvelle cotation des postes proposée par le rectorat.
- Les mesures de rentrée scolaire (ou plan social du rectorat)

### • LE REGIME INDEMNITAIRE

La PFR et la cotation des postes :

Ce sujet a occupé la plus grande place dans les échanges entre les syndicats et les représentants de l'administration.

Les postes de catégorie B seront cotés sur une échelle de 1 à 3, cette cotation fait varier la part Fonction de la PFR.

Un syndicat remercie le secrétaire général d'avoir réduit cette échelle (prévue de 1 à 4 au départ). Un groupe de travail syndicat et administration s'était réuni pour établir les critères qui permettent de calculer un nombre de points, ce nombre de points déterminant les classes de la cotation 1, 2 ou 3.

La position de l'administration a été peu infléchie par les syndicats associés à cette concertation, notamment sur la sur cotation des postes des personnels d'encadrement qui ne fait qu'accroître les disparités de salaire. Le SG fixe des quotas : les postes cotés en 3 ne pourront dépasser 20% de l'effectif etc...

Dans ce CTS, il semble qu'on assiste à une prolongation de ce groupe de travail et on assiste à des tractations interminables: ajouter un point à un poste, en enlever un ailleurs .... Bref, selon le poste que vous obtiendrez au mouvement, votre prime augmentera ou diminuera...sans que le lien avec la surcharge de travail soit forcément pris en compte.

**FO ne participe pas à cette « concertation » et le revendique. Elle réaffirme sa position et rappelle :**

*En février 2008, le gouvernement précédent signe avec les syndicats A&I-UNSA, CFDT, CGC, CFTC, un accord salarial qui introduit pour la première fois dans la Fonction Publique, le versement d'une prime au mérite dont la contrepartie est fort coûteuse puisque sur 3 ans, 1700 emplois sont sacrifiés !*

**L'indemnitaire et le salaire au mérite, c'est :**

- Une attaque de plus contre le statut des fonctionnaires qui jusqu'alors percevaient les mêmes primes sur l'ensemble du territoire national, alors que la P.F.R se traduit, elle, au quotidien par une individualisation recherchée des rémunérations destinée à creuser des écarts importants pour un même type de fonction ;

- Une variation du régime indemnitaire selon les politiques académiques : les parts Fonction et Résultat pouvant varier du simple au double, pour les catégories A et B, pour des situations identiques .

La P.F.R c'est l'inégalité, l'arbitraire généralisés. Sa mise en place conduit à une division des personnels et une détérioration sensible du climat des services.

Pour le SPASEEN-FO qui a toujours combattu ce régime indemnitaire visant à l'individualisation des carrières et des salaires, la réponse est simple : Abandon de la PFR et du salaire au mérite !

**Ni la P.F.R, ni la prime d'intéressement collectif ne sont des réponses à la faiblesse des traitements et du pouvoir d'achat des fonctionnaires dont la perte cumulée est de presque 50 % depuis 1983 !**

**FO revendique :**

- **la suppression de la P.F.R et toutes les formes de modulation,**
- **la revalorisation du régime indemnitaire de toutes les catégories de personnels A, B et C et l'accès au coefficient 8 pour tous les régimes indemnitaires,**
- **l'attribution uniforme des primes et indemnités,**
- **l'abrogation du décret du 31 août 2011 instituant l'intéressement,**
- **l'augmentation du point d'indice gelé depuis 2010.**

#### Régime indemnitaire général et reliquats de prime

Par ailleurs le rectorat estime que compte tenu des différences de budget entre les BOP 214 et 141 (services académiques et rectorat) le taux multiplicateur des régimes indemnitaires ( IAT et PFR ) sera différent. Le rectorat pense pouvoir s'engager sur un taux 6 pour les services académiques et ne chiffre rien pour les EPLE !!

**FO informe le CTS du fait qu'au moins une académie (Clermont Ferrand) a réussi à attribuer le reliquat de prime de fin d'année à hauteur de 300€ par ETP, que ce soit en EPLE ou en service académique !**

**L'injustice criante ressentie par le personnel des EPLE en novembre au moment de la répartition du reliquat de prime, n'est pas prête de faiblir.**

Sans doute pour atténuer cet aspect trop voyant le rectorat souhaite mieux répartir les indemnités tout au long de l'année, objectif : arriver à un reliquat quasiment nul. Cela permettra aussi de rendre encore plus mystérieux le régime indemnitaire très exceptionnel...

#### ...Régime indemnitaire très exceptionnel

FO a largement communiqué sur ce sujet, qu'elle abordé deux fois en audience.

Nous avons appris en novembre qu'une somme très importante avait été attribuée à 23 personnels d'encadrement ( 19 selon le rectorat) au titre du reliquat de prime de novembre. Nous avons une nouvelle fois demandé au rectorat de nous donner les montants attribués. Encore une fois le rectorat refuse de répondre et se retranche cette fois derrière une clause de confidentialité définie par la CNIL ( ??)... on risquerait d' identifier quels sont les bénéficiaires !!).

Depuis quand le salaire des fonctionnaires est-il secret et depuis quand peut-on attribuer de l'argent public sans rendre de compte ? FO continuera à poser la question à Toulouse ou ailleurs jusqu'à avoir les réponses. En guise de réponse sur ces questions, le rectorat a communiqué aux organisations syndicales un tableau de la valeur moyenne des primes mensuelles par catégorie. **Ce n'est pas notre demande !**

*Mais à la lecture de cette grille nous avons confirmation des différences de régime indemnitaire entre les personnels des EPLE et ceux des services administratifs. Le secrétaire général ne s'en émeut pas et avance même une justification osée : on travaillerait moins en EPLE que dans les services académiques...la preuve : le mercredi après-midi libéré. M le secrétaire général ignorerait-il que tous ses personnels sont tenus au 1607 heures ?*

#### • **Redéploiement de postes :**

11 postes seront ouverts à la rentrée dans les EPLE de la région, FO ne peut que s'en réjouir, enthousiasme toutefois modéré puisque la création de nouveaux établissements en 2012 et 2013 conduit inéluctablement à cet accroissement.

**Concernant les services académiques : perte de 2 postes (1 dans l'Ariège), 0,5 poste dans les Hautes Pyrénées, 0,5 sur le rectorat.**

Concernant les services académiques, nous prenons acte qu'à ce jour le rectorat continue à supprimer des postes dans ses services ( 2 postes cette année sur l'Académie, avec l'Ariège particulièrement mise à contribution... aucune prise en compte du service mutualisé des bourses très sous doté).

FO déplore le manque de prise en compte des difficultés, parfois extrêmes, que les services ont fait remonter vers notre instance syndicale. Les mesures de rentrée scolaire montrent que l'on déshabille des services pour d'autres, les premiers se retrouvant ainsi dans le même dénuement que ne l'étaient les premiers. FO s'oppose à cette politique de redéploiement de poste qui au passage en perd deux en chemin.

**FO associée à la CGT et à la FSU a demandé au rectorat de faire remonter au ministère la nécessité absolue d'ouvrir des postes pour ses services. Une motion (en pièce jointe) à été lue et mise au vote : l'UNSA et la CFDT ont refusé de prendre part au vote.**

#### **Détail des mesures de rentrée sur le rectorat :**

Créations	Suppressions
Circo HG 25 (création) 1 poste	DAFPEN : 1 poste de CASU
DAEPS : 1 poste catégorie C	DLG : 1 poste de catégorie B
DLG : 1 poste de catégorie A	DOS : 1 poste ?
DPAE : 1 poste de catégorie C	DPE : 2 postes
DRH paye : 1 poste de catégorie B	DSI : 1 poste de TCHRF
SAMIS : 0,5 poste de catégorie C	

**L'ensemble des syndicats a voté contre ces mesures le 11 février et a confirmé son vote le 18 février, le rectorat représentant une copie conforme au premier projet de son plan social.**

#### **• Restauration et égalité des personnels :**

**FO qui travaille sur ce dossier depuis bientôt 2 ans, se félicite d'avoir été entendue : le rectorat confirme qu'une convention avec le CROUS médecine à été mise en place pour la restauration du personnel de la DEC et du SGE ( prise en charge de 2,60€ maximum sur un repas de 5,20€).**

Par contre en ce qui concerne le personnel de Montaudran, nous avons appris au mois de décembre que le rectorat avait étudié la question de la mise en place d'un système de titres-restaurant, mais avait fait le choix de ne pas le mettre en place.

**Les raisons évoquées :**

-Le surcoût pour l'employeur (le rectorat). L'étude faite a évalué le prix du ticket repas à 5,20€, avec une prise en charge par l'employeur de 2,60€. La budget annuel est jugé exorbitant par le rectorat.

-La lourdeur administrative engendrée par la mise en place de ce système et le manque de personnel pour assurer cette gestion.

**Pourtant : « la distribution des titres restaurant par l'employeur n'est pas obligatoire, sauf en l'absence d'accès à un système de restauration collective » (lien: [vosdroits.service-public.fr/F21059.xhtml](http://vosdroits.service-public.fr/F21059.xhtml))**

**FO demande la simple application de l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967- article 19, modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011- art.139, relative à l'aménagement des conditions du travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives et les titres-restaurant.**

Une pétition signée par 50 agents du site de Montaudran a été remise à M le secrétaire général. Une audience avec le personnel de Montaudran FO a été programmée pour fin mars.

Au cours de CTS, FO a invité les autres syndicats à venir soutenir cette démarche.

#### **• Et pour finir sur une note d'humour...le nouveau site du rectorat à Niel :**

Le rectorat annonce que tout le personnel administratif ne contiendra pas à Niel !

Le nombre de places manquantes avancé oscillerait entre 30 et 50 !